



DELIBÉRATIONS N°51
CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 MAI 2023

DEL 2023.05.24/51

Thème :

**RESSOURCES
HUMAINES**

Objet :

**Mandat spcial –
dlgation municipale
/ Rosenheim**

Convocation :

Date : 17/05/2023

Affichage : 17/05/2023

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Prsents : 23

**Nombre de
suffrages**

exprims : 30

Le **mercredi 24 mai 2023** à 18h00 le conseil municipal lgalement convoqu, s'est runi en sance publique dans la salle du 1^{er} tage de la CCB, sous la prsidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

taient prsents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Annie ASTIER-CONVERSESET, Catherine VALDENNAIRE, milie DESMOULINS-GENOUX, Jean-Marc CHIAPPONI, Claire BARNOUD, Patrick MICHEL, Corinne ASCHETTINO, Ren MICHEL, Michle SKRIPNIKOFF, Christian FERRUS, Herv BOULAIS, Marie SOUBRANE, Renaud PONS, Christophe OSTI, Yoann LAGIER, Thomas SCHWARZ, Alexis LALANNE, Acha CHERIF, Aurore MARCHAND, Aurlie POYAU, Gabriel LON

taient reprsents :

lisa FAURE donnant pouvoir à ric PEYTHIEU
Andr MARTIN donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Christian JULLIEN donnant pouvoir à Herv BOULAIS
Maud GAD donnant pouvoir à Michle SKRIPNIKOFF
Maryse XAUSA-FRANOIS donnant pouvoir à Annie ASTIER-CONVERSESET
Stphane SIMOND donnant pouvoir à Christian FERRUS
Corinne FAURE-BRAC donnant pouvoir à Catherine VALDENNAIRE
Francine DAERDEN donnant pouvoir à Aurlie POYAU

Absents excuss :

lisa FAURE, Andr MARTIN, Christian JULLIEN, Maud GAD, Maryse XAUSA-FRANOIS, Stphane SIMOND, Corinne FAURE-BRAC, Francine DAERDEN

Absent :

Sandrine CORDIER, ric PEYTHIEU

Secrtaire de sance :

milie DESMOULINS-GENOUX

-
- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L 2123-18, qui prévoit que les fonctions de Marie, d'adjoint, de conseiller municipal, de président et membre de délégation spéciale donnent droit au remboursement des frais supplémentaires de transport et de séjour pouvant résulter de l'exercice d'un mandat spécial ;
- VU** le décret n°2011-654 du 19 juillet 2001, fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n°91-573 du 19 juin 1991 ;
- VU** le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006, fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ;
- VU** la délibération du Conseil municipal de la Ville de Briançon DEL 2021.07.12/156 du 12 juillet 2021 portant règlement du remboursement des frais ;
- VU** la délibération DEL 2022.10.19/148 en date du 19 octobre 2022 portant mandat spécial en faveur d'une délégation municipale / Rosenheim du 02 au 05.12.2022 ;
- CONSIDÉRANT** le jumelage de la Ville de Briançon avec la ville allemande de Rosenheim et l'opportunité d'échanges lors d'un déplacement prévu en décembre 2022 et finalement reporté ;

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'annuler la délibération DEL 2022.10.19/148 en date du 19 octobre 2022 ;
- D'accorder le bénéfice d'un mandat spécial à Richard NUSSBAUM et à Éric PEYTHIEU, ainsi qu'à un interprète, aux fins de représenter la Ville dans le cadre d'un échange avec une délégation d'élus de la Ville de Rosenheim ;
- De confirmer que ce mandat, donné sur la période du 21.06.2023 – 6 h au 26.06.2023 – 23h., ouvre droit au règlement et au remboursement des dépenses de transport, séjour et hébergement qui s'y rapportent, sur la base des frais réellement engagés et production des pièces justifiant des sommes dépensées dont le remboursement sera sollicité.

AR Prefecture

005-210500237-20230524-2023_05_51-DE

Reçu le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

De préciser que la dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la Ville de Briançon, exercice 2023, chapitre 65, article 6532 en nomenclature M57.

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

RESSOURCES HUMAINES DEL 2023.05.24/51

PUBLIÉE LE : **31 MAI 2023**

Le Maire,

Arnaud MURGIA



Par délégation,
Béatrice CHEVALIER
Directrice Générale des Services